

*Code criminel*

Ainsi que je l'ai déclaré dans mon discours, je me suis entretenu avec plusieurs procureurs généraux—le ministre de la Justice du Québec, le procureur général de l'Ontario, celui de la Nouvelle-Écosse—et ils m'ont tous fait part de leur appui et de leur plaisir de collaborer avec nous pour la mise en œuvre de ce bill. Je suis désolé de répondre si longuement à la question.

● (2102)

**M. Woolliams:** Je pensais que vous auriez pu répondre oui ou non.

**M. Basford:** Après avoir lu les commentaires du procureur général du Manitoba reproduits dans les journaux lors de la présentation du bill, je suis forcé de conclure qu'il en avait mal compris l'objectif estimant qu'il exigeait des procès dans les deux langues dans tous les districts judiciaires du Manitoba. Ce n'est pas ce que prévoit le bill.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. Le député de Winnipeg-Sud-Centre invoque le Règlement.

**M. McKenzie:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais aussi poser un certain nombre de questions au ministre avant qu'il s'en aille, mais si le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) a d'autres questions, j'attendrai qu'il ait fini avant de poser les miennes.

**M. Woolliams:** Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas tout à fait répondu à ma question. Cette question est précédée d'un préambule, parce que nous allons demander qu'on apporte d'importants changements à l'une des parties du bill. Est-ce que les procureurs généraux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, et des autres provinces qu'il n'a pas mentionnées ont accepté ou non le principe de ce bill?

**M. Basford:** Monsieur l'Orateur, à la suite de discussions officielles, chaque province a fait savoir qu'elle appuyait les dispositions de ce bill.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** Le député de Winnipeg-Sud-Centre.

**M. McKenzie:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre s'il a donné aux députés ministériels des renseignements supplémentaires concernant ce bill. Je n'ai pas compris tout ce qu'il a dit ce soir, et j'aimerais savoir s'il leur a donné plus de renseignements. Dans l'affirmative, a-t-il abordé la question de savoir si le gouvernement devrait envisager d'étendre le programme aux fonctionnaires municipaux et provinciaux?

**M. Basford:** Je ne suis pas certain d'avoir compris la question, monsieur l'Orateur. Comme toujours, quand j'ai présenté le bill j'ai donné aux députés de mon caucus un exposé du bill et de ses effets. Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, comme je l'ai mentionné dans mon discours et dans le communiqué à la presse qui accompagnait le bill au moment où il a été présenté, un programme est prévu pour favoriser la

formation linguistique des fonctionnaires provinciaux et municipaux. J'ai dit que je serais prêt à discuter avec les provinces d'une extension de ce programme, afin de donner une formation linguistique aux officiers de justice.

On demandait donc si le projet de loi s'appliquerait aux fonctionnaires provinciaux et municipaux; non, pas en ce qui a trait à la modification proposée au Code criminel; mais j'ai, d'autre part, indiqué que nous sommes prêts à discuter de la possibilité d'étendre le programme aux officiers de justice.

**M. McKenzie:** Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas répondu à ma question. J'aimerais une réponse directe. A-t-il fourni des renseignements supplémentaires sur le bill à l'étude aux ministériels dans un document de deux pages? Je lui demande directement s'il a fait remettre des renseignements aux ministériels qui n'ont pas été transmis aux députés de l'opposition?

**M. Basford:** Monsieur l'Orateur, je viens de répondre oui à cette question. Je n'ai pas vérifié pour voir si le communiqué à la presse diffère des renseignements communiqués aux membres de mon caucus; si oui, alors la réponse est oui; sinon, alors la réponse est non.

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, dans certaines régions du pays comme les provinces atlantiques, le Québec, et même l'Ontario, on parle les deux langues officielles. Tout en appuyant le projet de loi, en principe, nous allons demander qu'il soit amendé sensiblement. Ce projet de loi vise à peu près tous les crimes prévus dans le Code criminel.

Le ministre a dit que le programme sera adopté progressivement par le gouvernement fédéral. Voici ce que dit en partie l'article 6.1:

... n'entrent en vigueur dans une province qu'à une date fixée par proclamation à cet effet.

C'est-à-dire une proclamation du seul gouvernement fédéral. Une fois le bill rendu au comité permanent de la justice et des questions juridiques, je demanderai qu'on n'adopte cette loi progressivement dans aucune province à moins qu'elle n'ait été proclamée conjointement par les gouvernements fédéral et provincial et ce, du consentement de la province en cause. Autrement dit, avant d'avoir force de loi dans la province de Québec, par exemple, le gouvernement du Québec devra avoir consenti à une proclamation fédérale. Avant que cela puisse prendre force de loi, il faudrait une loi d'adoption ou une proclamation du gouvernement fédéral, comme cela est prévu par l'article 6, avec le consentement des provinces et pas seulement en consultation avec elles.

Au nom de mon parti et au nom de notre chef national, je soutiens qu'il faut respecter en cette matière les droits des provinces.

**Des voix:** Bravo!